Du Vingt deuxième Jour du Mois de Novembre
Mille huit cent cinquante deux, à huit heures du soir
Mariage de Aimable Abraham Hache Ma
commune le seize Janvier mille huit cent vingt que
demeurant en cette dite Commune, fils majeur de
Abraham Hache Journalier et de Agnès Anne
Médinale Lefiranc Demeurant en cette dite Commune
Eletôt et Commune et Demoiselle Eloïse Françoise Jos
Ma en cette Commune le douze octobre mille huit cent trente
sion de Lefiranc Majeure fille de François Charles
Lefiranc et de Rose Noël Lefiranc Tous Trois
sant en cette dite Commune Eletôt et Communes
publications de Mariage entre elles faites en cette Commune
devant la principale porte d'entrée de la Mairie les jours
les dimanches sept du courant et les huitième et dimanches
treize du même Mois heure de midi et affichées à la dite
Conformément aux Articles soixante trois et soixante quatre
du Code civil sans opposition les futurs Conjoints après nous
déclaré qu'ils n'ont point de contrat de mariage et produ
leurs actes de naissance et tout en bonne forme après lecture
faite par nous aux termes de la loi de toutes les pièces
mentionnées ci-dessus ainsi que des chapitres sixième
cinq du code civil Institutes du Mariage, article
huit cent soixante et suivants. Les dits comparants
déclarés prendre en Mariage l'une Eloïse Françoise
et l'autre Aimable Abraham Hache en présence
Jacques Hache Lefiranc âgé de soixante
ans de Lefiranc premier témoin, de Charles Mu
Médinal Domestique âgé de quarante un ans ami de l'
l'Epouse second témoin, de François Hache Journalier
âgé de vingt ans cousin Germain de l'Epou
troisième témoin et de Pierre Marcelin Grenier Instituteur